

Communiqué de presse
15 décembre 2015 - N° 35

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

Moody's salue à son tour la solidité financière de SCOR en attribuant une perspective positive à la note « A1 » du Groupe

Moody's Investors Service relève de « stable » à « positive » la perspective de SCOR et confirme les notes de solidité financière à « A1 » et de dette subordonnée à « A3 (hyb) ». Moody's relève également la perspective des différentes filiales de SCOR SE à « positive » et confirme leurs notes à « A1 ».

Selon Moody's, cette décision reflète « *l'amélioration continue de la position sur le marché et du fonds de commerce de SCOR, ainsi que sa capacité à répondre aux attentes de l'agence de notation en assurant une stabilité des résultats sur le long terme grâce à un modèle économique diversifié, une exposition moindre aux branches de réassurance les plus volatiles par rapport à ses concurrents, un niveau élevé de capitalisation ainsi qu'une gestion des risques efficace* ».

Concernant la position de SCOR sur le marché, Moody's reconnaît que « *SCOR fait partie des réassureurs qui ont le plus tiré parti de l'évolution structurelle du comportement des cédantes, et qui continueront de le faire* ». De plus, Moody's estime que « *les sociétés d'assurance directe préfèrent les réassureurs capables de souscrire dans différentes zones géographiques et lignes de produits et [que] SCOR s'est imposé comme l'un de ces réassureurs* ».

Moody's souligne la pertinence de la stratégie de diversification de SCOR, indiquant que « *la combinaison du renforcement du fonds de commerce de la branche P&C et de la solidité du fonds de commerce de la branche Vie offre à SCOR une position favorable en comparaison des acteurs notés Aa par Moody's* ». Moody's souligne également que « *les avantages de la diversification du capital de SCOR, résultant de son modèle économique équilibré, se reflètent dans le ratio de solvabilité II du Groupe* ».

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *La décision de Moody's met une nouvelle fois en évidence le renforcement de la sécurité financière que SCOR offre à ses clients. Cette perspective positive vient s'ajouter aux relèvements de la notation du Groupe à « AA- » effectués par S&P et Fitch et à la perspective positive attribuée au Groupe par A.M. Best. Elle confirme la position de SCOR parmi les principaux acteurs du marché mondial de la réassurance et reflète l'amélioration continue de la position du Groupe sur le marché. Les équipes de SCOR sont plus motivées que jamais pour répondre aux besoins de leurs clients à travers le monde, en leur offrant des services de réassurance Vie et Dommages à forte valeur ajoutée* ».

Le communiqué de presse de Moody's est disponible sur la page d'accueil de l'agence de notation à <https://www.moodys.com/>

Communiqué de presse
15 décembre 2015 - N° 35

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

*

* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 20 mars 2015 sous le numéro D.15-0181 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».